

LOCALE

QUATRE HÔPITAUX ET CLINIQUE DANS LA BOUCLE

## Prise en charge des femmes victimes dès l'hôpital

Le Grenelle des violences faites aux femmes a déjà un an. En novembre dernier, sur le plan national, de nouvelles mesures ont été lancées. En Lot-et-Garonne comme ailleurs, la crise sanitaire depuis la fin de l'hiver était un obstacle ne permettant pas d'avancer. Une « plateforme de prise en charge pluridisciplinaire » est désormais en place au centre hospitalier d'Agen, à l'hôpital de Marmande, au pôle de santé du Villeneuveois et à la clinique Saint-Hilaire (Agen).

« Plateforme de prise en charge pluridisciplinaire » : derrière ce terme technico-administratif se cache « une avancée majeure dans la prise en charge des victimes » pour la procureure de la République Manuella Garnier, cosignataire avec la préfète Béatrice Lagarde d'une convention signée hier. Elle permet de prendre en charge et de signaler les victimes de violences conjugales. Les services du parquet d'Agen (justice) mettent ainsi à disposition une fiche d'information que la victime accueillie pour des soins peut remplir si elle souhaite porter plainte. Elles peuvent ainsi être entendues rapidement par policiers et gendarmes. À l'aune de son

expérience, la procureure de la République témoigne de deux incidences fréquentes. « Une victime peut être admise pour des soins et à sa sortie d'hospitalisation, elle ne donne plus de nouvelle. A l'inverse, policiers et gendarmes peuvent conseiller à une victime de violences de se rendre dans une unité de soins, et le résultat est identique. »

La magistrate le rappelle, « le temps de la constatation médicale est important. » Ses services se saisissent ensuite pour le volet judiciaire. Il est à noter que le parquet peut se saisir d'un dossier sans que la victime ait porté plainte. « La victime doit pouvoir obtenir une réponse rapide. »



Cette initiative – dont MarieMoulu-

cou la déléguée aux droits des Femmes est l'une des chevilles ouvrières – s'ajoute aux outils déjà existants : numéros d'appels d'urgence, prise en charge par les associations... Abondance ne nuit pas dans un contexte de hausse des infractions présumées de violences intrafamiliales (78 % concernent des femmes).

Cette « plateforme de prise en charge pluridisciplinaire » enrichit l'arsenal des moyens de lutte contre un fléau. Au 31 octobre, 716 plaintes déposées (619 à la fin octobre 2019). Les violences conjugales connaissent une haute de 23.5 %. Les associations ont reçu 690 victimes pour un entretien, 131 ont bénéficié d'un hébergement avec leurs enfants. Le bailleur public Habitalys entend mettre 12 logements à disposition des victimes. En 2017, le Lot-et-Garonne apparaissait dans le trio de tête des mauvais élèves pour les violences faites aux femmes à l'échelon régional.

l'essentiel t ■

par S. Bersauter

**ENCADRÉS DE L'ARTICLE**

